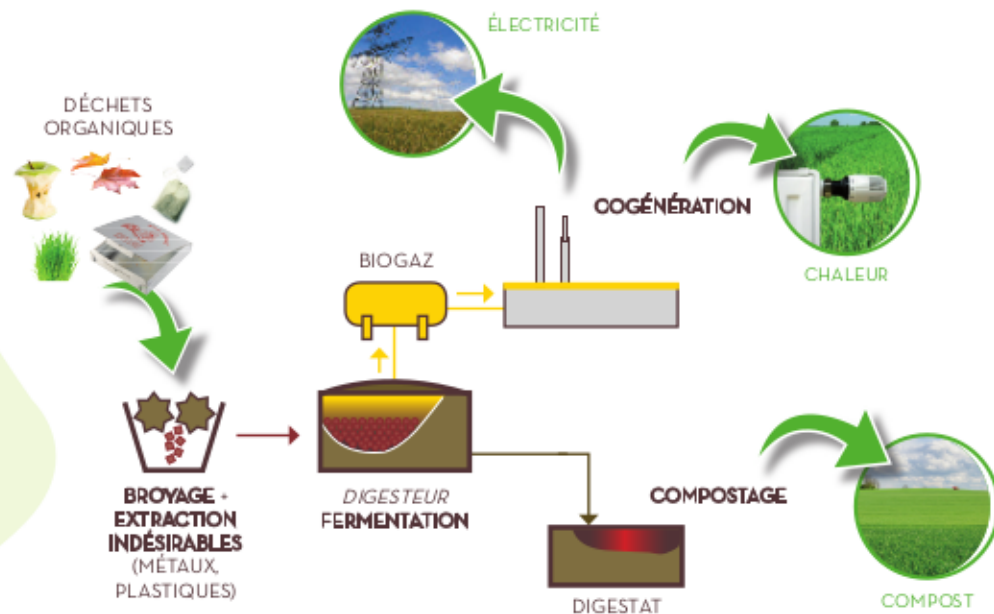




Déchets organiques
=
Fraction fermentescible des ordures ménagères
(FFOM)

QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS ORGANIQUES ?

Ils sont transformés par biométhanisation (processus de fermentation des déchets organiques en absence d'air et de lumière) dans des grandes cuves appelées digesteurs. La matière se décompose et produit, d'une part, du biogaz utilisé dans un moteur à gaz pour produire de l'électricité et de la chaleur et, d'autre part, du digestat destiné à fabriquer du compost.



in BW SCRL Intercommunale

rue de la Religion, 10 - 1400 Nivelles
Tél. : 067 21 71 11 - Fax : 067 21 69 28
www.inbw.be - valmat@inbw.be



Editeur responsable: in BW scrl intercommunale

LE TRI DES DÉCHETS ORGANIQUES, C'EST TOUT NATUREL !



Bien trier les déchets organiques est essentiel si l'on veut que ceux-ci puissent être correctement recyclés. Une faute de tri et c'est toute la chaîne du recyclage qui est perturbée ! Seuls les déchets compostables, c'est-à-dire, qui pourrissent, sont acceptés (voir guide du tri à l'intérieur de ce dépliant).

EN RÉSUMÉ : UN DOUTE SUR UN DÉCHET, MIEUX VAUT LE JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES.

BON POUR L'ENVIRONNEMENT !

Rien ne se perd, les déchets organiques se transforment en énergies vertes (électricité et chaleur) et en amendement de sol (compost). Ces déchets organiques ne devront donc pas être incinérés comme les déchets résiduels.

UN TRI FACILE

Les déchets organiques = tout ce qui pourrit (compostable)

DIMINUTION DU VOLUME DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Voulez-vous faire maigrir votre poubelle d'ordures ménagères et pouvoir la conserver plus longtemps (moins d'odeurs) ?

Le tri des déchets organiques peut y contribuer.

Votre commune propose une collecte de déchets organiques en porte-à-porte en sac ou en conteneur à puce, excepté si vous habitez dans une zone équipée d'un conteneur enterré CIFFOM.

Votre commune et **in bw**

